



NOTE DE MOTIVATION DE LA DÉCISION

Projet d'arrêté visant approbation du Schéma départemental de gestion cynégétique 2020-2026

Le projet de SDGC a reçu un avis favorable à la majorité des membres de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage réunis en session plénière le 10 mars 2020.

Deux contributions ont été reçues au cours de la consultation du public ouverte du 2 juin au 23 juin 2020 inclus. Le PNR Brière sollicité au titre des avis réglementaires a également fourni un avis détaillé.

Le présent document indique ce qui a motivé la prise de l'arrêté.

*Considérant la prise en compte des enjeux biodiversité dans les bandes enherbées
Considérant la nécessité de préciser le terme « réserve » utilisé dans l'enjeu n°13*

L'arrêté visant approbation du Schéma départemental de gestion cynégétique 2020-2026 est validé avec les modifications suivantes dans son annexe et est consultable sur le site de la préfecture de la Loire-Atlantique.

- Paragraphe introductif, chapitre 1- Les habitats

remplacer le préambule par :

« Les principales causes évoquées à l'origine de l'érosion de la biodiversité sont les modifications des habitats par l'homme :

- la dégradation des habitats due à l'étalement urbain,
- la destruction des zones humides,
- l'artificialisation des sols,
- les effets du réchauffement climatique.

La préservation et la restauration des habitats naturels sont une priorité pour la FDC44. »

- Enjeu n°2

remplacer « en encourageant le boisement des bandes enherbées » par « en encourageant la plantation de haies sur la bordure extérieure des bandes enherbées »

- Enjeu n°13 – aspect réglementaire

préciser le terme « réserve » : « autoriser l'agrainage toute l'année sans déclaration, sur les réserves autorisées par arrêté sauf mention contraire du plan de gestion de la réserve » et « interdire, sauf sur les réserves autorisées par arrêté, [...] »